



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

À une séance ordinaire tenue le 19 février 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Les conseillères et conseillers	Rosa Borreggine
	Normand Leroux
	Caroline Vinet
	Véronique Martino
	Daniel Cantin
	Judith Gagnon

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général, Jean Beaulieu  
Le greffier et directeur des Services juridiques, Jean-François Gauthier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

---

**RÉSOLUTION N° 043-02-2018**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

- |             |     |   |
|-------------|-----|---|
| 043-02-2018 | 1.  | <b><u>Adoption de l'ordre du jour</u></b>   |
|             | 2.  | <b><u>Période de questions du public</u></b> (article 322 – Loi sur les cités et villes)  |
| 044-02-2018 | 3.  | <b><u>Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 30 janvier 2018</u></b>                       |
|             | 4.  | <b><u>Règlements</u></b>  |
| 045-02-2018 | 4.1 | Adoption - Règlement 223-03-2017 - Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements - Identification cadastrale des lots  |
| 046-02-2018 | 4.2 | Adoption - Règlement 223-04-2017 - Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements - Superficie minimale d'un terrain desservi ayant une pente supérieure à 25 %     |
| 047-02-2018 | 4.3 | Avis de motion - Futur règlement 221-03-2018 - Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements - Concordance au règlement 344-2017 de la MRC des Pays-d'en-Haut |
| 048-02-2018 | 4.4 | Adoption - Projet de règlement 221-03-2018 - Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements - Concordance au règlement 344-2017 de la MRC des Pays-d'en-Haut   |
| 049-02-2018 | 4.5 | Avis de motion - Futur règlement 222-30-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Matériaux de finition extérieure   |



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

- 
- |             |           |  |
|-------------|-----------|--|
| 050-02-2018 | 4.6       | Adoption - Projet de règlement 222-30-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Matériaux de finition extérieure  |
| 051-02-2018 | 4.7       | Avis de motion - Futur règlement 222-32-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Concordance au règlement 221-03-2018 - Zone IC 104                          |
| 052-02-2018 | 4.8       | Adoption - Projet de règlement 222-32-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Concordance au règlement 221-03-2018 - Zone IC 104                            |
| 053-02-2018 | 4.9       | Avis de motion - Futur règlement 222-33-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Matériaux de clôture  |
| 054-02-2018 | 4.10      | Adoption - Projet de règlement 222-33-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Matériaux de clôture  |
| 055-02-2018 | 4.11      | Avis de motion - Futur règlement 438-03-2018 - Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme 438-09-2016 et ses amendements - Durée du mandat des membres citoyens |
| 056-02-2018 | 4.12      | Adoption - Projet de règlement 438-03-2018 - Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme 438-09-2016 et ses amendements - Durée du mandat des membres citoyens   |
| 057-02-2018 | 4.13      | Avis de motion - Futur règlement d'emprunt 461-2018 - Acquisitions de véhicules pour le Service des travaux publics et génie   |
| 058-02-2018 | 4.14      | Adoption - Projet de règlement 461-2018 - Acquisitions de véhicules pour le Service des travaux publics et génie   |
| 059-02-2018 | 4.15      | Avis de motion - Futur règlement d'emprunt 462-2018 - Travaux de réfection de rues du secteur non urbanisé pour l'année 2018   |
| 060-02-2018 | 4.16      | Adoption - Projet de règlement 462-2018 - Travaux de réfection de rues du secteur non urbanisé pour l'année 2018   |
| 061-02-2018 | 4.17      | Avis de motion - Futur règlement d'emprunt 463-2018 - Travaux de réfection du chemin des Rochers   |
| 062-02-2018 | 4.18      | Adoption - Projet de règlement 463-2018 - Travaux de réfection du chemin des Rochers   |
| 063-02-2018 | 4.19      | Avis de motion - Futur règlement d'emprunt 464-2018 - Travaux de réfection des chemins de l'Aurore-Boréale, de l'Équinoxe et du Solstice                                     |
| 064-02-2018 | 4.20      | Adoption - Projet de règlement 464-2018 - Travaux de réfection des chemins de l'Aurore-Boréale, de l'Équinoxe et du Solstice   |
|             | <b>5.</b> | <b><u>Soumissions</u></b>  |
|             | <b>6.</b> | <b><u>Administration et finances</u></b>   |
| 065-02-2018 | 6.1       | Approbation - Liste des chèques émis   |
| 066-02-2018 | 6.2       | Autorisation de dépenses des membres du conseil  |
| 067-02-2018 | 6.3       | Autorisation de signature - Servitude de non-construction et à des fins de conservation (Saint-Sauveur-Wentworth)  |
| 068-02-2018 | 6.4       | Acquisition d'immobilisations 2017 par fonds de roulement  |
| 069-02-2018 | 6.5       | Acquisition d'immobilisations 2018 par fonds de roulement  |



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

- 
- |             |            |   |
|-------------|------------|---|
| 070-02-2018 | 6.6        | Autorisation de paiement de facture - Croix-Rouge canadienne - Contribution annuelle 2018-2019  |
| 071-02-2018 | 6.7        | Autorisation de paiement de facture - MRC des Pays-d'en-Haut - Quotes-parts 2018  |
| 072-02-2018 | 6.8        | Autorisation de paiement de facture - SPCA - Mars 2018 à février 2019   |
| 073-02-2018 | 6.9        | Autorisation de signature - Cession de terrain - Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Projet Le Norden  |
| 074-02-2018 | 6.10       | Barrages routiers - Année 2018  |
| 075-02-2018 | 6.11       | Demande d'appui - MRC des Pays-d'en-Haut - Aide financière pour les services regroupés en géomatique  |
| 076-02-2018 | 6.12       | Demande d'appui - Commission scolaire des Laurentides - Construction d'une nouvelle école à Saint-Sauveur   |
|             | <b>7.</b>  | <b><u>Sécurité publique</u></b>   |
| 077-02-2018 | 7.1        | Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 31 janvier 2018   |
|             | <b>8.</b>  | <b><u>Travaux publics et génie</u></b>  |
| 078-02-2018 | 8.1        | Garage municipal - Travaux d'électricité et de ventilation (2017-GE-01) - Décompte #4   |
| 079-02-2018 | 8.2        | Travaux de réfection sur l'avenue Pagé et sur la rue des Monts (2017-GE-04) - Décompte #4   |
|             | <b>9.</b>  | <b><u>Environnement</u></b>   |
|             | <b>10.</b> | <b><u>Urbanisme</u></b>   |
| 080-02-2018 | 10.1       | Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 janvier 2018   |
| 081-02-2018 | 10.2       | Demande de permis de construction approuvée - PIIA <ul style="list-style-type: none"><li>• 242, chemin de la Poutrelle - Nouvelle construction</li></ul>  |
| 082-02-2018 | 10.3       | Demandes de certificat d'autorisation d'affichage approuvées - PIIA <ul style="list-style-type: none"><li>• 249, rue Principale : « Steak &amp; Egg » (en projection et sur auvent)</li><li>• 286, rue Principale, local 102 : « Galerie d'Art P.T. Paquin » (à plat)</li><li>• 24, avenue de la Gare : « Aux Vieilles Pages » (sur poteau)</li><li>• 259, rue Principale : « Loka Monde et Mode » (suspendue)</li><li>• 68, avenue de la Gare : « Monarques Gold » (structure communautaire)</li></ul> |
| 083-02-2018 | 10.4       | Demande de dérogation mineure - 763, chemin du Lac (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)   |
| 084-02-2018 | 10.5       | Demande de dérogation mineure - Chemin de la Sapinière, lots 5 165 395 et 5 165 397 (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)  |
| 085-02-2018 | 10.6       | Demande de dérogation mineure - Chemin du Grand-Ruisseau, lot 5 167 075 (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)  |
|             | <b>11.</b> | <b><u>Vie communautaire</u></b>   |
| 086-02-2018 | 11.1       | Autorisation de paiement de facture - Réseau Biblio des Laurentides   |



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

**12. Ressources humaines**

- 087-02-2018 12.1 Nomination - Chef de division - Service des travaux publics et génie  
088-02-2018 12.2 Nomination d'un lieutenant - Service des incendies

**13. Correspondance**

- 089-02-2018 13.1 Demande d'aide financière - Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur  
090-02-2018 13.2 Demande d'aide financière - Festival des Arts de Saint-Sauveur  
091-02-2018 13.3 Demande d'aide financière - Musée du ski des Laurentides  
092-02-2018 13.4 Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut - Renouvellement d'adhésion pour l'année 2018  
093-02-2018 13.5 Demande d'aide financière - Légion Royale Canadienne, filiale 171 - 69<sup>es</sup> Courses annuelles de ski pour enfants

**14. Points nouveaux**

**15. Période de questions du public (article 322 – Loi sur les cités et villes)**

- 094-02-2018 **16. Levée de la séance**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 044-02-2018**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018  
AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2018**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 ainsi que celle de la séance extraordinaire du 30 janvier 2018 ont été remises à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 30 janvier 2018 soient approuvés, comme déposés.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 045-02-2018**

**RÈGLEMENT 223-03-2017  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 223-2008  
ET SES AMENDEMENTS  
IDENTIFICATION CADASTRALE DES LOTS**

ATTENDU l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de lotissement numéro 223-2008;

--	--



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

ATTENDU QUE le conseil souhaite soustraire l'application des normes minimales de lotissement de tout terrain destiné à être un parc, un terrain de jeux, un espace naturel ou étant destiné à des fins publiques;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 22 janvier 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 223-03-2017, modifiant le règlement numéro 223-2008 et ses amendements afin de soustraire de l'application des normes minimales de lotissement de tout terrain destiné à être un parc, un terrain de jeux, un espace naturel ou à des fins publiques, soit adopté.

---

**RÉSOLUTION N° 046-02-2018**

---

**RÈGLEMENT 223-04-2017**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 223-2008**  
**ET SES AMENDEMENTS**  
**SUPERFICIE MINIMALE D'UN TERRAIN DESSERVI**  
**AYANT UNE PENTE SUPÉRIEURE À 25 %**

ATTENDU l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de lotissement numéro 223-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite préciser les superficies minimales exigées pour les terrains desservis ayant une pente naturelle moyenne supérieure à 25 % et étant situés à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 22 janvier 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 223-04-2017, modifiant le règlement numéro 223-2008 et ses amendements afin de réglementer les terrains desservis ayant une pente supérieure à 25 % pour une superficie minimale de 1 500 m<sup>2</sup> et 2 000 m<sup>2</sup> pour les terrains étant à proximité d'un lac ou cours d'eau, soit adopté.

---

**RÉSOLUTION N° 047-02-2018**

---

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 221-03-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 221-2008**  
**ET SES AMENDEMENTS**  
**CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2017 DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

Monsieur le conseiller Daniel Cantin donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 221-03-2018, modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

Ce futur règlement concerne la concordance au règlement numéro 344-2017 de la MRC des Pays-d'en-Haut, modifiant le schéma d'aménagement et de développement numéro 158-2005, afin de modifier le périmètre de l'affectation industrielle et commerciale du plan d'urbanisme.

---

**RÉSOLUTION N° 048-02-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 221-03-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 221-2008**  
**ET SES AMENDEMENTS**  
**CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 344-2017 DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement du plan d'urbanisme numéro 221-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier le périmètre de l'affectation industrielle et commerciale du plan d'urbanisme de sorte à y inclure le lot 3 431 972 qui se trouvait dans la zone HV 106, et ce, en concordance au règlement 344-2017 de la MRC des Pays-d'en-Haut modifiant le schéma d'aménagement et de développement 158-2005;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 221-03-2018, modifiant le règlement numéro 221-2008 et ses amendements afin de modifier le périmètre de l'affectation industrielle et commerciale du plan d'urbanisme, et ce, en concordance au règlement 344-2017 de la MRC des Pays-d'en-Haut, soit adopté.

---

**RÉSOLUTION N° 049-02-2018**

---

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-30-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**MATÉRIAUX DE FINITION EXTÉRIEURE**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-30-2018, modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne l'ajout de deux types de revêtement incombustible comme matériaux de finition extérieure autorisés, soit l'aluminium et l'acier, lorsque requis au Code de construction.

---

**RÉSOLUTION N° 050-02-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-30-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**MATÉRIAUX DE FINITION EXTÉRIEURE**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser, en plus du fibrociment, l'acier et l'aluminium comme matériaux de finition extérieure ayant une résistance au feu dans le cas où des normes de sécurité plus sévères que le règlement municipal s'appliquent et où ce type de revêtement ne serait pas autorisé autrement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-30-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'autoriser l'acier et l'aluminium comme matériaux de finition extérieure ayant une résistance au feu dans le cas où des normes de sécurité plus sévères que le règlement municipal s'appliquent et où ce type de revêtement ne serait pas autorisé autrement, soit adopté.

---

**RÉSOLUTION N° 051-02-2018**

---

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-32-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 221-03-2018 - ZONE IC 104**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-32-2018, modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne la concordance au règlement 221-03-2018, modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements, afin d'agrandir la zone IC 104 à même la zone HV 106.

---

**RÉSOLUTION N° 052-02-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-32-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 221-03-2018 - ZONE IC 104**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite agrandir la zone IC 104 à même la zone HV 106 de sorte à y inclure le lot 3 431 972, et ce, en concordance au règlement 221-03-2018 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-32-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'agrandir la zone IC 104 à même la zone HV 106, soit adopté.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N° 053-02-2018**

---

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-33-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**MATÉRIAUX DE CLÔTURE**

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-33-2018, modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne l'ajout de verre trempé et d'acier inoxydable comme matériaux autorisés pour les clôtures entourant les piscines et les bains à remous (spas).

---

---

**RÉSOLUTION N° 054-02-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-33-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**MATÉRIAUX DE CLÔTURE**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser le verre trempé et l'acier inoxydable comme matériaux pour les clôtures entourant les piscines et les bains à remous (spas);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-33-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'autoriser le verre trempé et l'acier inoxydable comme matériaux pour les clôtures entourant les piscines et les bains à remous, soit adopté.

---

---

**RÉSOLUTION N° 055-02-2018**

---

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 438-03-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**438-09-2016 ET SES AMENDEMENTS**  
**DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES CITOYENS**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 438-03-2018, modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme 438-09-2016 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne la modification de la durée des mandats des membres citoyens afin que ceux-ci soient de deux ans, et ce, en alternance de sorte que deux postes de membres citoyens soient à combler une année et trois postes pour l'année suivante. De plus, un membre citoyen peut présenter à nouveau sa candidature pour un deuxième mandat. Toutefois, après un deuxième mandat consécutif, le membre doit prendre une année de relâche avant de pouvoir déposer sa candidature pour un autre mandat.

---

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N° 056-02-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 438-03-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**438-09-2016 ET SES AMENDEMENTS**  
**DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES CITOYENS**

ATTENDU l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 17 octobre 2016, le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme 438-09-2016;

ATTENDU l'article 2.9 qui stipule que la durée d'un mandat est d'un an et renouvelable à chaque année pour un maximum de cinq mandats consécutifs;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que la durée des mandats des membres citoyens soit de deux ans;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 438-03-2018, modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme 438-09-2016 et ses amendements afin de préciser la durée du mandat des membres citoyens et les conditions de renouvellement, soit adopté.

---

---

**RÉSOLUTION N° 057-02-2018**

---

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 461-2018**  
**ACQUISITIONS DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement d'emprunt numéro 461-2018 sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne des acquisitions pour le remplacement de plusieurs véhicules de la flotte du Service des travaux publics et génie.

---

---

**RÉSOLUTION N° 058-02-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 461-2018**  
**ACQUISITIONS DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU QUE le conseil souhaite désire faire l'acquisition de plusieurs véhicules de remplacement pour le Service des travaux publics et génie afin de renouveler la flotte de véhicules;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces acquisitions et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 700 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement d'emprunt numéro 461-2018, pour payer le coût des acquisitions pour le remplacement de plusieurs véhicules de la flotte du service des travaux publics et génie et autorisant un emprunt de 700 000 \$, soit adopté.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 059-02-2018**

---

**AVIS DE MOTION**

**FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 462-2018**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES DU SECTEUR NON URBANISÉ POUR L'ANNÉE 2018**

Madame la conseillère Judith Gagnon donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement d'emprunt numéro 462-2018 sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne les honoraires professionnels pour la conception des plans et devis, la surveillance et le coût des travaux de réfection de rues du secteur non urbanisé pour l'année 2018, et ce, pour les voies de circulation suivantes :

- Chemin du Grand-Ruisseau (du chemin de la Paix au chemin du Boisé) (625 m)
- Montée Constantineau (du chemin de la Rivière-à-Simon au pont) (240 m)
- Chemin du Bel-Automne (au complet) (215 m)
- Chemin de Saint-Moritz (du chemin de Genève à la 1<sup>re</sup> rue du Mont-Suisse) (375 m)

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 060-02-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 462-2018**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES DU SECTEUR NON URBANISÉ POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire effectuer des travaux de réfection de la fondation, de la chaussée et des fossés sur diverses rues, à savoir une partie des chemins du Grand-Ruisseau, du Bel-Automne et de Saint-Moritz ainsi qu'une partie de la montée Constantineau;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des professionnels afin de faire la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces honoraires et ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 725 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement d'emprunt numéro 462-2018, pour payer le coût des honoraires professionnels et des travaux de réfection de la fondation, de la chaussée et des fossés sur diverses rues, à savoir une partie des chemins du Grand-Ruisseau, du Bel-Automne et de Saint-Moritz ainsi qu'une partie de la montée Constantineau et autorisant un emprunt de 725 000 \$, soit adopté.

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 061-02-2018**

---

**AVIS DE MOTION**

**FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 463-2018**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES ROCHERS**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement d'emprunt numéro 463-2018 sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne des travaux de réfection du chemin des Rochers, soit la fondation de rue et le pavage.

--	--



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N° 062-02-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 463-2018**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES ROCHERS**

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire effectuer des travaux de réfection sur le chemin des Rochers, soit la fondation de rue et le pavage;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des professionnels afin de faire la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces honoraires et ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 340 000 \$;

ATTENDU QUE le paiement des coûts de ces travaux sera partagé entre l'ensemble des citoyens de la Ville de Saint-Sauveur et les riverains;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement d'emprunt numéro 463-2018, pour payer le coût des honoraires professionnels et des travaux de réfection du chemin des Rochers, soit la fondation de rue et le pavage, et autorisant un emprunt de 340 000 \$, soit adopté.

---

---

**RÉSOLUTION N° 063-02-2018**

---

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 464-2018**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DE L'AURORE-BORÉALE,**  
**DE L'ÉQUINOXE ET DU SOLSTICE**

Madame la conseillère Judith Gagnon donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement d'emprunt numéro 464-2018 sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne des travaux de réfection des chemins de l'Aurore-Boréale, de l'Équinoxe et du Solstice, soit la fondation de rue, le pavage et les fossés latéraux.

---

---

**RÉSOLUTION N° 064-02-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 464-2018**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DE L'AURORE-BORÉALE,**  
**DE L'ÉQUINOXE ET DU SOLSTICE**

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire effectuer des travaux de réfection sur les chemins de l'Aurore-Boréale, de l'Équinoxe et du Solstice, soit la fondation de rue, le pavage et les fossés latéraux;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des professionnels afin de faire la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces honoraires et ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 295 000 \$;

ATTENDU QUE le paiement des coûts de ces travaux sera partagé entre l'ensemble des citoyens de la Ville de Saint-Sauveur et les riverains;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement d'emprunt numéro 464-2018, pour payer le coût des honoraires professionnels et des travaux de réfection des chemins de l'Aurore-Boréale, de l'Équinoxe et du Solstice, soit la fondation de rue, le pavage et les fossés latéraux, et autorisant un emprunt de 295 000 \$, soit adopté.

**RÉSOLUTION N° 065-02-2018**

**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 5 février 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 48732 à 49088) pour la période du 6 janvier 2018 au 5 février 2018, au montant de 1 877 666,57 \$, soit acceptée.

**RÉSOLUTION N° 066-02-2018**

**AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL**

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<b><u>Activités</u></b>	<b><u>Date et lieu</u></b>	<b><u>Coût/ personne</u></b>	<b><u>Membre</u></b>	<b><u>Total</u></b>
21e Omnium de golf du Restaurant Chez Milot Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut	4 juin 2018 Club de golf de la Vallée Sainte-Adèle	175,00 \$	À déterminer	175,00 \$
Souper-bénéfice annuel de l'évêque Diocèse de Saint-Jérôme	13 mars 2018 Centre culturel et communautaire Thérèse-de-Blainville 120, boulevard du Séminaire Sainte-Thérèse (Québec)	150,00 \$	Mme Rosa Borreggine	150,00 \$

**RÉSOLUTION N° 067-02-2018**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION ET À DES FINS DE CONSERVATION**

ATTENDU le projet de développement sur le lot 6 067 399;

ATTENDU QUE des travaux de déblai/remblai ont été réalisés dans un milieu humide par le promoteur;

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur avait délivré les permis requis;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a demandé au promoteur une compensation environnementale pour la perte d'une partie du milieu humide;

ATTENDU QUE le promoteur possède des terrains dans la municipalité de Wentworth;

ATTENDU la proposition du promoteur au MDDELCC pour ladite compensation;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur doit intervenir dans l'acte de servitude de non-construction et à des fins de conservation pour ledit terrain;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le maire ainsi que le greffier et directeur des Services juridiques ou, en son absence, le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour la servitude de non-construction et à des fins de conservation.

---

**RÉSOLUTION N° 068-02-2018**

---

**ACHAT DIVERS AU FONDS DE ROULEMENT 2017  
RATIFICATION**

ATTENDU que certaines acquisitions d'immobilisations 2017 sont imputables au fonds de roulement;

ATTENDU le tableau préparé par le trésorier;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à imputer au fonds de roulement 2017 les factures inscrites au tableau déposé totalisant la somme de 26 651,20 \$, lesquelles seront remboursées sur une période de cinq ans à compter de 2018.

---

**RÉSOLUTION N° 069-02-2018**

---

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROJETS FINANCÉS  
PAR LE FONDS DE ROULEMENT 2018**

ATTENDU les dispositions du règlement 420-2015 autorisant aux directeurs de service une délégation du pouvoir de dépenser;

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 prévoyant des acquisitions financées par fonds de roulement;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE les projets 2018 à être financés par le fonds de roulement totalisant la somme de 277 300 \$ et dévoilés au tableau préparé par le trésorier, soient autorisés par le conseil municipal.

QUE chaque adjudication de dépenses en découlant soit réalisée en respect de la Loi sur les cités et villes et/ou au Règlement de délégation de pouvoirs 420-2015 et/ou à la politique de gestion contractuelle.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N° 070-02-2018**

---

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**  
**CROIX-ROUGE CANADIENNE**  
**CONTRIBUTION ANNUELLE 2018-2019**

ATTENDU l'entente de service aux sinistrés, d'une durée de trois ans, survenue en 2017 entre la Ville de Saint-Sauveur et la Croix-Rouge canadienne;

ATTENDU la contribution de 1 720,32 \$ à être payée par la Ville dans le cadre de cette entente;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer la facture de 1 720,32 \$ pour la contribution annuelle 2018-2019.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au budget 2018.

---

---

**RÉSOLUTION N° 071-02-2018**

---

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**  
**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**  
**QUOTES-PARTS 2018**

ATTENDU l'adoption par la MRC des Pays-d'en-Haut de son budget d'opération pour 2018;

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 7 février 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des quotes-parts 2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut, d'une somme totale de 1 918 090 \$, dont 619 352 \$ immédiatement et le solde sur présentation de factures.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au budget 2018.

---

---

**RÉSOLUTION N° 072-02-2018**

---

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**  
**SPCA**  
**MARS 2018 À FÉVRIER 2019**

ATTENDU la résolution 48-02-2015 autorisant la signature du contrat de contrôle animalier avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux Laurentides Labelle;

ATTENDU le renouvellement annuel prévu au contrat;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer la facture 18035, d'une somme totale de 52 910,04 \$, pour le contrôle animalier de mars 2018 à février 2019, et ce, selon les modalités de paiement prévues au contrat.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au budget 2018.

---

---

--	--



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N° 073-02-2018**

---

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
CESSION DE TERRAIN  
CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS  
PROJET LE NORDEN**

ATTENDU la résolution 027-01-2018 autorisant le projet d'opération cadastrale pour le projet Le Norden;

ATTENDU les dispositions du chapitre 5 du Règlement de lotissement 223-2008;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE Me Françoise Major soit mandatée afin de préparer l'acte de cession pour les lots identifiés selon le plan préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, le 22 novembre 2017 et sous ses minutes 13 435.

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession.

QUE tous les frais soient à la charge du promoteur.

---

---

**RÉSOLUTION N° 074-02-2018**

---

**BARRAGES ROUTIERS - ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE, selon la politique municipale ADM-005, le conseil municipal autorise la tenue de six barrages routiers par année civile sur ton territoire;

ATTENDU QUE les organismes locaux suivants bénéficient systématiquement d'une autorisation de tenir un barrage routier annuel :

- Soupe et compagnie;
- Garde-Manger des Pays-d'en-Haut;
- Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur;
- Écoles primaires de Saint-Sauveur;
- RE/MAX Laurentides (pour Opération Enfant Soleil);

ATTENDU QUE les organismes intéressés ont été invités à soumettre leur demande pour la dernière place disponible;

ATTENDU les demandes admissibles reçues des organismes, Coopérative de solidarité, de répit et d'entraide pour les proches aidants (SORE) en partenariat avec Parkinson Québec, Coeur des Laurentides et Opération Nez rouge des Pays-d'en-Haut;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise les barrages routiers suivants pour l'année 2018 :

- Soupe et compagnie des Pays-d'en-Haut (19 mai)
- RE/MAX Laurentides (Opération Enfant Soleil) (10 juin)
- Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur (29 septembre)
- Écoles primaires de Saint-Sauveur (13 octobre)
- Opération Nez rouge des Pays-d'en-Haut (24 novembre)
- Garde-Manger des Pays-d'en-Haut (8 décembre)



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N° 075-02-2018**

---

**DEMANDE D'APPUI**  
**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**  
**AIDE FINANCIÈRE POUR LES SERVICES REGROUPÉS EN GÉOMATIQUE**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et ses municipalités ont démontré un intérêt à créer un service de géomatique répondant aux besoins en géomatique de la MRC des Pays-d'en-Haut et de ses 10 municipalités locales;

ATTENDU QUE la MRC souhaite réaliser une étude de faisabilité incluant un diagnostic et une étude d'opportunité et présenter les résultats à ses municipalités constituantes;

ATTENDU QU'un nouveau programme permettant la mise en commun de services en milieu municipal rendu disponible par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'applique également à la réalisation d'études d'opportunité en cette matière;

ATTENDU QUE ledit programme exige une résolution de chacune des municipalités du territoire pour déposer une demande;

ATTENDU QUE le Fonds de développement des territoires sera mis en contribution pour cette étude;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur autorise la MRC des Pays-d'en-Haut à déposer une demande d'aide financière de 50 000 \$ au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en commun de services géomatiques à laquelle elle est admissible dans le cadre du programme Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

---

---

**RÉSOLUTION N° 076-02-2018**

---

**DEMANDE D'APPUI**  
**COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES**  
**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE À SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU la croissance démographique anticipée par la Commission scolaire des Laurentides sur le territoire qu'elle dessert;

ATTENDU que cette croissance affectera le secteur sud de la Commission scolaire des Laurentides dont la Ville de Saint-Sauveur fait partie;

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides a informé la Ville de Saint-Sauveur de son projet de construction d'une nouvelle école en remplacement du Pavillon Marie-Rose;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Sauveur que cette nouvelle école soit érigée sur son territoire;

ATTENDU l'importance de maintenir les acquis et d'augmenter l'offre de services de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU l'appui des municipalités de Piedmont et de Sainte-Anne-des-Lacs au projet de construction d'une nouvelle école dans les limites de la Ville de Saint-Sauveur;

---

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

ATTENDU que le député provincial de la circonscription de Bertrand, M. Claude Cousineau, a informé le maire de son appui au projet de construction d'une nouvelle école à Saint-Sauveur; Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur confirme son appui à la Commission scolaire des Laurentides pour son projet de construction d'une nouvelle école dans le secteur sud et plus précisément dans les limites de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la Ville de Saint-Sauveur confirme à la Commission scolaire des Laurentides qu'elle s'engage à céder un terrain pour la construction de cette nouvelle école.

QUE la Ville de Saint-Sauveur confirme à la Commission scolaire des Laurentides son intérêt à faire l'acquisition du Pavillon Marie-Rose et de son terrain lors de la fin des activités dans cet immeuble, et ce, après les analyses requises.

**RÉSOLUTION N° 077-02-2018**

**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**  
**SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

ATTENDU la présentation des statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de janvier 2018;

ATTENDU QU'il y a eu 46 interventions, dont :

Entraide :	12	Senteur de fumée apparente :	
Assistance médicale :	02	Senteur et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre) :	04
Assistance à la police :		Senteur d'essence et/ou d'huile :	
Assistance aux citoyens :		Présence et/ou alarme monoxyde de carbone :	01
Fausse alarme :	01	Système d'alarme en opération :	05
Sauvetage spécialisé :		Système de gicleurs en opération :	
Inondation :	03	Alarme annulée :	04
Noyade :		Alerte à la bombe :	
Déversement :		Plainte pour risque d'incendie :	
Feu de rebuts (poubelle, conteneur) :	01	Accident routier :	01
Feu/fumée de cuisson :	01	Branche ou arbre sur fils électriques :	
Feu de véhicule (auto, camion, avion, train) :	01	Fils électriques dans la rue :	
Feu de cheminée :	03	Intervention matières dangereuses :	
Feu de forêt :		Personne prise dans un ascenseur :	
Feu à ciel ouvert :		Désincarcération :	01
Feu de bâtiment (résidentiel, commercial) :	02	Administration :	
Feu installation électrique HQ :	03	RCCI :	
Feu d'appareil électrique :	01		

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de janvier 2018.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 078-02-2018**

---

**GARAGE MUNICIPAL - TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE VENTILATION (2017-GE-01)  
DÉCOMPTE #4**

ATTENDU la résolution 200-04-2017, à la suite de la demande de soumissions publiques 2017-GE-01, acceptant la soumission de la firme Entreprise Landco inc. au montant de 170 210,91 \$ pour la mise aux normes de l'électricité et de la ventilation aux ateliers mécaniques du garage municipal;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 29 janvier 2018 du directeur du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au règlement d'emprunt 434-06-2016;

ATTENDU l'ordre de changement ODC-01;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux supplémentaires doit être approuvé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés à 100 %;

ATTENDU QUE notre firme d'ingénieurs-conseils recommande le paiement du décompte numéro 4;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Entreprise Landco inc. la somme de 30 343,22 \$, taxes incluses et tenant compte d'une retenue de 5 %, selon le décompte progressif numéro 4.

QUE le conseil municipal accepte les travaux supplémentaires effectués pour un coût de 18 821,57\$, plus les taxes applicables.

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 079-02-2018**

---

**TRAVAUX DE RÉFECTION SUR L'AVENUE PAGÉ  
ET SUR LA RUE DES MONTS (2017-GE-04)  
DÉCOMPTE #4**

ATTENDU la résolution 359-07-2017, à la suite de la demande de soumissions publiques 2017-GE-04, acceptant la soumission de la firme Construction T.R.B. inc. au montant de 794 920,88 \$ pour les travaux de réfection complète de l'avenue Pagé et de la rue des Monts;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 30 janvier 2018 du directeur du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont été nécessaires dû à la mauvaise qualité du sous-sol de la fondation et que ces travaux ont été autorisés tant par la firme d'ingénieurs-conseils Équiluqs que le Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE le décompte #1 comprenait des travaux supplémentaires pour un montant de 85 634,70\$;

ATTENDU QUE le coût des travaux supplémentaires doit être approuvé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés à 100 %;

--	--



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au règlement d'emprunt 449-11-2016;

ATTENDU QUE notre firme d'ingénieurs-conseils recommande le paiement du décompte numéro 4;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte les travaux supplémentaires effectués pour un coût de 87 981,63 \$, incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10 %.

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Construction T.R.B. inc. la somme de 87 981,63 \$, taxes incluses, selon le décompte progressif numéro 4.

---

**RÉSOLUTION N° 080-02-2018**

---

**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de janvier 2018;

ATTENDU QU'au mois de janvier 2018, 32 permis ont été délivrés pour une valeur totale de 2 143 500 \$, comparativement à 16 permis pour une valeur totale de 484 000 \$ en janvier 2017. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en janvier 2018 est de 2 comparativement à 0 en 2017 et 0 en 2016 à la même période;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de janvier 2018.

---

**RÉSOLUTION N° 081-02-2018**

---

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION APPROUVÉE**  
**PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 29 janvier 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété suivante, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :

<b>Adresse des travaux</b>	<b>Type de travaux Numéro de plans</b>	<b>Conditions</b>
242, chemin de la Poutrelle	Nouvelle construction 2018-012	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs suivant l'adoption de la présente résolution.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 082-02-2018**

---

**DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE APPROUVÉES  
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 29 janvier 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de certificat d'autorisation d'affichage pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :

<b>Nom du commerce Adresse</b>	<b>Type d'affichage Numéro de plans</b>	<b>Conditions</b>
Steak & Egg 249, rue Principale	Enseigne en projection et sur auvent 2018-016	L'enseigne en projection doit être installée sur le support existant et il doit y avoir une doucine sur le contour de l'enseigne.
Galerie d'Art P.T. Paquin 286, rue Principale, local 102	Enseigne à plat 2018-018	Sans objet
Aux Vieilles Pages 24, avenue de la Gare	Enseigne sur poteau 2018-019	Sans objet
Loka Monde et Mode 259, rue Principale	Enseigne suspendue 2018-020	Sans objet
Monarques Gold 68, avenue de la Gare	Enseigne sur structure communautaire 2018-021	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs suivant l'adoption de la présente résolution.

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 083-02-2018**

---

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**763, CHEMIN DU LAC**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 8 janvier 2018;

ATTENDU l'avis public publié le 31 janvier 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, pour la propriété du 763, chemin du Lac située dans la zone H 308, afin de permettre la construction d'une terrasse en porte-à-faux donnant en partie au-dessus de la bande riveraine, sur une largeur de 60 cm, tout en n'ayant aucune colonne de soutien installée dans la bande riveraine, et ce, comme exigé à l'article 249.

---

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N° 084-02-2018**

---

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**CHEMIN DE LA SAPINIÈRE, LOTS 5 165 395 ET 5 165 397**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 8 janvier 2018;

ATTENDU l'avis public publié le 31 janvier 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, pour la propriété identifiée par les lots 5 165 395 et 5 165 397 situés sur le chemin de la Sapinière dans la zone HV 101, afin de permettre le développement d'un projet résidentiel intégré comprenant 7 bâtiments principaux au lieu de 5, comme exigé au paragraphe 2° de l'article 295 pour une propriété située à l'extérieur de la limite du périmètre urbain. Toutefois, les garçonnères ne seront pas autorisées en usage additionnel.

---

---

**RÉSOLUTION N° 085-02-2018**

---

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**CHEMIN DU GRAND-RUISSEAU, LOT 5 167 075**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 8 janvier 2018;

ATTENDU l'avis public publié le 31 janvier 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, pour la propriété identifiée par le lot 5 167 075 situé sur le chemin du Grand-Ruisseau dans la zone HV 112, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée ayant une marge de recul avant, donnant sur le chemin du Grand-Ruisseau, de 6 m au lieu de 9 m, comme exigé à la grille des usages et normes.

---

---

**RÉSOLUTION N° 086-02-2018**

---

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**  
**RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE certains services du Réseau Biblio des Laurentides sont avantageux pour la bibliothèque de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE le conseil doit approuver toute facture qui excède 25 000 \$;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer la facture BIBLIO-7550 au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. au montant total de 38 321,60 \$ incluant les taxes, concernant les services du Réseau Biblio des Laurentides pour l'année 2018.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au budget 2018.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N° 087-02-2018**

---

**NOMINATION - CHEF DE DIVISION**  
**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU les deux nouveaux organigrammes opérationnels de la direction du Service des travaux publics et génie, un pour les opérations estivales et l'autre pour les opérations hivernales;

ATTENDU QUE les deux nouveaux organigrammes opérationnels de la direction du Service des travaux publics et génie prévoient la création d'une nouvelle fonction soit : Chef de division travaux publics et génie;

ATTENDU QUE monsieur Pierre-Alexandre Paquette possède l'expérience, les connaissances et le leadership pour occuper avec succès la nouvelle fonction de chef de division travaux publics et génie;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Pierre-Alexandre Paquette soit nommé à titre de chef de division, travaux publics et génie, selon les termes et conditions prévus au Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur incluant une période annuelle de vacances de cinq semaines, et ceci, dès cette année.

QUE le salaire annuel de monsieur Paquette soit fixé selon l'échelon 12 de la classe 5 de la Politique de gestion de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur.

---

---

**RÉSOLUTION N° 088-02-2018**

---

**NOMINATION D'UN LIEUTENANT**  
**SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU la résolution 458-07-2015, adoptée le 20 juillet 2015, nommant monsieur Samuel Leblanc-Hénault à titre de lieutenant intérimaire au Service des incendies;

ATTENDU QUE monsieur Leblanc-Hénault a complété sa formation d'officier 1 en novembre 2017;

ATTENDU QUE monsieur Leblanc-Hénault agit à titre d'officier d'une équipe depuis plus d'un an;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des incendies en date du 24 janvier 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE monsieur Samuel Leblanc-Hénault soit nommé à titre de lieutenant au Service des incendies, et ce, selon les conditions de travail prévues à l'entente salariale de travail des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

---

---

**RÉSOLUTION N° 089-02-2018**

---

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**CLUB OPTIMISTE DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU la demande d'aide financière du Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur en date du 31 janvier 2018;

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise l'octroi d'une aide financière de 1 000 \$ au Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur afin de les aider à assurer une continuité de leurs services.

---

**RÉSOLUTION N° 090-02-2018**

---

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**FESTIVAL DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU la demande d'aide financière du Festival des Arts de Saint-Sauveur pour leur édition 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'une aide financière de 50 000 \$ au Festival des Arts de Saint-Sauveur dans le cadre de leurs activités de la saison 2018.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de cette somme en deux versements, soit les 6 avril et 6 juin 2018.

---

**RÉSOLUTION N° 091-02-2018**

---

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES**

ATTENDU la demande d'aide financière pour l'année 2018 du Musée du ski des Laurentides en date du 6 février 2018;

ATTENDU le rapport du directeur général du Musée du ski des Laurentides;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'une aide financière de 35 000 \$ au Musée du ski des Laurentides afin de les aider à assurer une continuité de leurs services pour l'année 2018.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au budget 2018.

---

**RÉSOLUTION N° 092-02-2018**

---

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2018**  
**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU la demande de renouvellement d'adhésion présentée par la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut pour l'année 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur renouvelle son adhésion à la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut pour l'année 2018.

QUE le trésorier soit autorisé à payer les frais d'adhésion de 60 \$ à même le budget 2018.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 février 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 093-02-2018**

---

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 171 - 69<sup>ES</sup> COURSES ANNUELLES DE SKI**  
**POUR ENFANTS**

ATTENDU la demande d'aide financière de la Légion Royale Canadienne, filiale 171 pour les 69<sup>es</sup> Courses annuelles de ski pour enfants;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 300 \$ à la Légion Royale Canadienne, filiale 171 pour les 69<sup>es</sup> Courses annuelles de ski pour enfants.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 094-02-2018**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

---

Jean-François Gauthier  
Greffier et directeur des  
Services juridiques

---

Jacques Gariépy  
Maire